Nations Unies E/cn.6/2016/NGO/13



## Conseil économique et social

Distr. générale 17 novembre 2015 Français Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

> Déclaration présentée par Priests for Life, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

<sup>\*</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





## Déclaration

Priests for Life estime que l'autonomisation des femmes est essentielle pour parvenir au développement durable, ce qui implique de continuer à faire du sujet une priorité urgente en vue d'assurer aux femmes et aux filles l'accès à l'éducation, à des débouchés économiques, à des formations et à des possibilités de financement, comme par exemple des microcrédits. Il faut que des progrès soient réalisés en vue de réduire la mortalité maternelle et néonatale ainsi que le nombre de femmes vivant dans la pauvreté, comme il convient aussi de protéger les femmes et les filles de la violence et des mauvais traitements, ce qui inclut les avortements sélectifs en fonction du sexe, l'infanticide et l'exploitation sexuelle.

Il faut par ailleurs que des progrès soient réalisés pour répondre aux besoins fondamentaux des femmes du monde entier qui ne sont toujours pas satisfaits, ce qui constitue un frein à l'autonomisation et au développement durable. Le manque de sources d'eau salubre faciles à exploiter et situées à proximité des lieux d'habitation, la médiocrité des conditions d'assainissement et d'hygiène ainsi que les mauvaises conditions de préparation des repas ont de graves répercussions sur le quotidien des femmes, sur leur santé et leur capacité à s'instruire ou à travailler hors du foyer.

Les possibilités en matière d'éducation doivent continuer de se développer dans le monde entier afin de permettre aux femmes et aux filles de faire des choix avisés pour elles-mêmes, leurs familles et leurs communautés. L'autonomisation économique, et donc l'accès à la formation professionnelle et technique et à l'emploi, s'imposent. L'éducation et l'autonomisation économique contribuent à la pleine participation des femmes à la vie de la société, tout en leur assurant un accès égal aux ressources et aux différentes opportunités.

La santé est indispensable à l'autonomisation des femmes. Les femmes doivent bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé pour la prévention et le traitement des maladies et des troubles comme la malaria, le VIH/sida, l'hépatite, l'anémie, les maladies cardiovasculaires, la tuberculose, l'épilepsie ou le diabète, autant de facteurs qui augmentent le risque de mortalité maternelle.

La nutrition joue un rôle majeur au regard de la santé des femmes et de leur autonomisation, du développement durable et de la capacité des générations futures à sortir du cycle de la malnutrition et du retard de croissance. Lorsqu'elles sont bien nourries, les femmes en âge de procréer sont en meilleure santé et mieux à même de fournir à l'enfant qu'elles portent les éléments nutritifs nécessaires, puis d'allaiter avec succès et de façon exclusive, et ensuite de choisir des aliments nutritifs pour les enfants de moins de deux ans, autant de critères essentiels pour assurer un développement physique et cognitif sain de l'enfant.

Il y a 20 ans, le Programme d'action de Beijing prenait acte du besoin pour les femmes et les filles d'avoir accès à des aliments nutritifs, exigence devenue une urgence étant donné qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'une nutrition adéquate pendant les 1 000 premiers jours de la vie – de la conception au deuxième anniversaire – est primordiale pour sauver des vies, renforcer la santé et améliorer la prospérité d'un pays.

Dès lors que les enfants se développent bien, il leur est possible de devenir des adultes en bonne santé, mieux préparés à apporter des contributions significatives à

**2/5** 15-20945

leur famille, leur société et leur pays. Malheureusement, au moins 3,1 millions d'enfants meurent chaque année de malnutrition et plus de 800 000 nourrissons – un nouveau-né sur quatre – meurent car ils sont nés trop tôt ou trop petits en raison d'une nutrition maternelle inadaptée.

Le Programme d'action de Beijing soulignait également qu'il convenait d'adopter des mesures nouvelles afin de garantir aux femmes un accès égal aux soins de santé et l'accès à des soins maternels dispensés par des spécialistes. Les femmes ne devraient pas être amenées à se sentir inférieures aux hommes parce que la grossesse et l'accouchement font partie des étapes de leur vie, ou être pénalisées du fait de leur capacité unique à procréer. Pourtant, les attitudes négatives face à la grossesse et à la maternité persistent, malgré le paragraphe 29 du Programme d'action de Beijing qui stipule que : « La maternité, la tâche des parents et le rôle des femmes en matière de procréation ne doivent pas être une source de discrimination ni limiter la pleine participation des femmes dans la société ».

Parvenir à une « procréation saine » est un objectif partagé par tous. Les progrès doivent se poursuivre dans le monde entier en vue de renforcer la position des femmes en tant que mères et leur fournir les soins de santé maternelle requis durant la grossesse et la naissance afin de s'assurer qu'elles et leurs enfants survivent et s'épanouissent.

Les progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle ont été rendus possibles grâce à des mesures garantissant des accouchements gérés par un personnel qualifié et l'accès à des soins obstétriques d'urgence. Ces efforts doivent se poursuivre. Les complications liées à l'accouchement, en particulier la perte de sang, doivent être évitées et traitées. Pour sauver la vie des mères et des enfants, il est nécessaire de garantir un meilleur accès aux soins prénatals.

Les femmes sont le cœur de la famille, qui est le fondement de la société. Elles jouent le rôle d'« aidantes », entre autres responsabilités. Elles prennent soin de leurs enfants, pendant la grossesse comme après la naissance, mais aussi des malades et des personnes handicapées et âgées. Les femmes se consacrent à la survie même des autres et contribuent au bien-être général de l'individu, ce qui constitue la finalité du développement. Pourtant, il arrive que ce rôle crucial ne soit pas récompensé ou apprécié à sa juste valeur et que sa contribution essentielle au développement ne soit pas non plus reconnue.

Il faut doter les femmes des moyens nécessaires pour assumer l'ensemble des rôles fondamentaux qui sont les leurs. Les hommes et les garçons doivent respecter les femmes et les filles et les accompagner dans leurs efforts en faveur de l'égalité et de l'autonomisation, de façon à entraîner de profonds changements sur le plan culturel qui soient à même d'inspirer ce respect et de prévenir les actes de violence.

La violence et la discrimination continuent malheureusement d'accompagner les filles tout au long de leur vie, sous des formes variées selon les cultures.

Les filles continuent de faire l'objet d'une discrimination dont la forme la plus grave est l'utilisation des techniques de détermination prénatale du sexe qui conduisent à un avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus. Le Programme d'action de Beijing condamne cette pratique en précisant au paragraphe 38 que « la discrimination à l'égard des femmes commence dès leur plus jeune âge et c'est donc dès la naissance qu'il faut y faire face ».

15-20945 3/5

Les efforts pour tenter de mettre fin à ce premier acte odieux de discrimination à l'égard des petites filles ont malheureusement abouti à peu de progrès et l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus est de plus en plus courant dans les pays et les groupes ethniques ayant une préférence marquée pour les garçons. La discrimination à l'égard des filles se traduit également par l'élimination des nouveau-nés de sexe féminin par infanticide ou par abandon. La phrase « c'est une fille » demeure la plus redoutable au monde et traduit une mentalité misogyne très néfaste pour l'autonomisation des femmes.

Il est également reconnu dans le Programme d'action de Beijing que le préjugé favorable aux garçons empêche non seulement les fillettes d'avoir pleinement accès à l'alimentation, à l'enseignement et aux soins de santé, mais constitue également une atteinte à « leur droit à la vie ». S'il est unanimement reconnu que des efforts ont été consentis afin d'assurer l'accès des filles à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé depuis le Programme d'action de Beijing, il n'en demeure pas moins que les actions entreprises en faveur du « droit à la vie » pour toutes les filles ont été contrecarrées par un refus général de reconnaître pleinement la nécessité de protéger les filles, sans discrimination et de manière cohérente, et ce « dès leur plus jeune âge ».

La recommandation relative à la mise en place d'une protection juridique contre la sélection prénatale selon le sexe, adressée aux gouvernements au paragraphe 283 du Programme d'action de Beijing (« Promulguer et faire appliquer une législation protégeant les filles contre toute forme de violence, y compris l'infanticide et la sélection prénatale en fonction du sexe de l'enfant »), n'ayant pas été mise en œuvre, cela ouvre la voie à la discrimination et à la marginalisation de la femme, qui perdurent tout au long de sa vie et rend la valeur que les autres lui accordent dépendante de leur bon vouloir et de l'idée qu'ils se font de son utilité. La fille devient une marchandise, dépourvue de dignité et de valeur qui lui sont propres.

Il existe des liens évidents entre la violence à l'égard des femmes et leur capacité unique de procréer. Cela se manifeste de manière flagrante dans les origines de l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus utilisé comme un outil de contrôle démographique qui visait à limiter le nombre de naissances de filles dans le but de réduire le nombre de futures mères.

Le déséquilibre dans le rapport garçons-filles à la naissance, qui est l'une des conséquences à long terme de l'avortement sélectif, a conduit à une augmentation de la violence, certaines femmes étant enlevées, soumises à l'exploitation sexuelle et vendues comme épouses, et certaines jeunes filles étant contraintes à la prostitution, alors que de nombreux pays sont confrontés à d'importantes « pénuries de filles ».

Priests for Life entend veiller à ce que le respect des filles commence dès les tout premiers instants de leur développement prénatal, tel que le précise le Programme d'action de Beijing. Notre organisation œuvre à garantir le droit à la vie et une protection contre l'avortement pour les enfants à naître, filles ou garçons. Nous avons la conviction que la vie de tous les êtres qui viennent d'être conçus, sans exception, mérite d'être traitée avec respect et sans discrimination, ainsi que d'être protégée.

**4/5** 15-20945

Priests for Life considère que l'avortement est le signe que les autorités et la société ont été incapables de répondre aux besoins des femmes.

Le recours aux interruptions volontaires de grossesse – qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la « santé reproductive », des « droits en matière de procréation » ou du contrôle démographique – ne bénéficie pas du soutien de tous, n'est pas un droit universellement reconnu et est même combattu et limité dans de nombreux pays. Les services de santé devraient être axés sur la vie et ne pas viser à mettre un terme à l'existence d'un patient tout en prenant le risque d'en blesser un autre.

Priests for Life estime que les femmes méritent des programmes et des politiques de développement durable qui contribuent à leur autonomisation et qui garantissent une « procréation saine » dans le cadre de laquelle chaque vie nouvellement conçue, y compris dans le cas des petites filles à naître, est traitée avec dignité, et ce dès le plus jeune âge.

15-20945